



# VILLAZ INFOS

**MAIRIE**  
1 Place de la Mairie  
74370 VILLAZ

☎ 04.50.60.61.64  
☎ 04.50.60.66.73  
www.villaz.fr

**N°137 JUIN- JUILLET-AOUT 2013**

## A VOTRE AGENDA !

**01 JUIN : Porte ouverte au presbytère**  
**14 JUIN : Fête à la garderie à 18h**  
**15 JUIN : Fête du foot dès 9h30**  
**22 JUIN : Fête de la musique dès 20h**  
**28 JUIN : Kermesse école à 16h30**  
**13 JUILLET : Défilé et feux d'artifice**  
**dès 21h15**

## PORTE OUVERTE AU PRESBYTERE Le 01 JUIN 2013

Suite à la fin des travaux, avant l'aménagement des appartements, la population de Villaz est invitée à une porte ouverte qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin de 9h à 11h : le verre de l'amitié clôturera cette matinée



## MOT DU MAIRE

A l'approche de l'été et pour répondre aux interrogations de nombreux concitoyens, il apparaît nécessaire de vous tenir informé sur les projets de la commune et de leur évolution.

- Concernant le presbytère en cours d'achèvement, il a permis la réalisation de trois logements locatifs communaux, et d'un local au rez-de-chaussée qui sera en gestion communale, partagé avec la paroisse afin d'assurer leur fonctionnement.

- Concernant les divers bâtiments de l'école, un projet de réaménagement complet a été engagé afin de répondre, pour une troisième année consécutive, à une ouverture de classe. Un équipement temporaire d'algeco à l'arrière du bâtiment n°1 a été installé pour permettre aux activités associatives de fonctionner.

- Cette période transitoire va perturber durant quelques mois le fonctionnement scolaire. Mais ensemble parents d'élèves, enseignants et services communaux, nous devons accepter les désagréments temporaires avec compréhension.

- Vivre ensemble c'est également respecter quelques règles de bonne conduite : il est regrettable de constater régulièrement des dépôts sauvages autour des moloks, alors que nous disposons de deux déchetteries sur le territoire. Même constat pour les déjections canines sur les cheminements piétonniers.

- Après un hiver interminable, osons espérer un été ensoleillé dont nous avons tous besoin.

**Bernard EMIN**

Véronique MEGARD a pris ses fonctions en tant que Directrice Générale des Services dans notre commune ; elle occupait précédemment un poste à la Mairie de Cran- Gevrier. Directrice du Pôle de Cohésion Sociale, elle administrait différentes directions dont la petite enfance, l'éducation, les sports, la jeunesse, l'action sociale, l'emploi et l'insertion. D'autres missions l'attendent à Villaz, telles que la gestion du personnel, le budget, la communication... Bienvenue à Véronique.



**CONSEILS MUNICIPAUX**

**séance du 22 avril 2013**

**Délibération n° 4.1.2013 - Budget général  
2013 – Décision Modificative n°1**

Réajustement du budget de fonctionnement suite à une recette exceptionnelle à reverser.  
(Délibération adoptée à l'unanimité)

**Délibération n° 4.2.2013 - Personnel communal – création d'un poste d'attaché territorial principal – Modification du tableau des effectifs**

Ce poste est créé pour l'embauche de la nouvelle Directrice Générale des Services recrutée par voix de mutation et qui est sur un emploi d'attaché territorial principal.  
(Délibération adoptée à la majorité : 10 voix « Pour » et 2 abstentions)

**Délibération n° 4.3.2013 - Personnel communal – Régime indemnitaire – Mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.)**

Cette prime de fonctions et de résultats pourra être versée aux agents relevant des grades d'attaché territorial et d'attaché territorial principal. Elle se compose en deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

(Délibération adoptée à la majorité : 10 voix « Pour » et 2 abstentions)

**Délibération n° 4.4.2013 - Modification de la répartition des sièges des conseillers communautaires**

- Le conseil communautaire propose la règle suivante :
- 2 sièges pour les communes de moins de 1500 habitants
- 3 sièges pour les communes entre 1500 et 2500

- 4 sièges pour les communes de plus de 2500
- 5 sièges pour les communes de plus de 3500
- Ce qui fait un total de 25 sièges répartis comme suit :

Communes	Population municipale	Nbre de sièges
Aviernoz	788	2
Charvonnex	1 077	2
Evires	1 235	2
Groisy	3 195	4
Les Ollières	832	2
Nâves Parmelan	936	2
St Martin Bellevue	2 433	3
Thorens Glières	3 142	4
Villaz	2 580	4
<b>TOTAL</b>	<b>16 218</b>	<b>25</b>

(Délibération adoptée à l'unanimité)

**Délibération n° 4.4.2013 - Approbation de la modification n° 1 du PLU**

Le dossier de modification approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de VILLAZ aux jours et heures habituels d'ouverture.

(Délibération adoptée à la majorité : 9 voix « Pour », 2 voix « Contre » et 1 abstention)

**Infos INSEE**

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise du 06 Mai au 28 Juin une enquête sur les ressources et les conditions de vie.

L'enquête est réalisée sur un échantillon de 12000 logements...Parmi ces logements certains se situent dans notre commune. Les ménages qui y habitent sont interrogés par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle .Ils sont prévenus individuellement par une lettre et informés du nom de l'enquêteur ;

Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

## Antenne Relais SFR Route du Grand Nant

Le 06 Janvier 2006, le conseil municipal précédent de VILLAZ s'était réuni pour discuter puis approuver le projet d'une convention avec SFR, relatif à la location d'un terrain en vue de la mise en place d'une infrastructure radioélectrique sur le terrain attenant aux ateliers municipaux (à coté de celui existant d'ORANGE).

La durée de cette convention est de 12 ans à compter du 01/04/2006 et ce pour un montant annuel de 5030 euros.

Le 07 mars 2006, la société SFR avait été autorisée à installer une antenne sur ce site, mais n'a pas donné suite.

En 2011, SFR reprend contact avec la Commune, en vue de redéposer une nouvelle demande d'installation de relais de radiotéléphonie.

En décembre 2011, à la demande de la Commune, une société agréée, mandatée par ORANGE a réalisé des mesures de champs électromagnétiques dans l'environnement du relais existant : école, maison de convalescence, mairie, ...

Les résultats obtenus sont très largement inférieurs aux normes de sécurité exigées par la loi. Ceux-ci sont consultables en mairie.

En août 2012, la société SFR redépose une nouvelle Déclaration Préalable, en vue de l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain communal, pour lequel elle paye un loyer depuis 2006.

Après recherches et renseignements, il s'avère que la jurisprudence en matière d'urbanisme limite le pouvoir des maires : « dès lors que l'installation envisagée respecte les prescriptions du décret du 03 Mai 2002 (relatif au respect des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques), les maires ne peuvent plus s'opposer aux déclarations préalables pour ce type d'installation ».

La société SFR étant contractuellement locataire du terrain, la commune n'était pas en capacité de refuser.

Le 26 octobre 2012, la société S.F.R. est autorisée à créer un relais de radiotéléphonie sur le site, à l'identique de celui existant.

Alors que le bail de location prend fin à 30/03/2018 les travaux n'ont toujours pas démarré à ce jour.



Les « Bouchons d'Amour » de la HAUTE-SAVOIE sont nés en 2006.

Depuis cette date, notre association départementale a toujours oeuvré fidèlement sous l'égide de la structure nationale, "Les Bouchons d'Amour".

Or, il apparaît aujourd'hui que les responsables nationaux et régionaux bafouent ses fondements originels, à savoir que "la récolte des bouchons doit bénéficier en priorité aux personnes en situation de handicap les plus démunies".

Pourtant, ce postulat s'inscrivait pleinement dans notre propre approche, d'autant plus que les dossiers étaient étudiés selon un quotient familial établi par le Conseil Général.

Mais, contre toute attente, nos dirigeants se sont radicalement affranchis de cette noble idée.

Désormais, les "Bouchons d'Amour" privilégient les grosses associations "Handi", qu'elles subventionnent généreusement et qui prélèvent sur le produit de nos collectes une enveloppe de fonctionnement, contrairement à la règle excluant tout prélèvement budgétaire sur la vente des bouchons plastiques pour le fonctionnement de l'association.

Il n'est pas inutile de rappeler tout d'abord que la Haute-Savoie est le plus grand collecteur de bouchons de la "région 5" avec une moyenne de 43 tonnes triées annuellement, et de signaler ensuite que le budget alloué à ces grosses associations représente plus de 40 % des sommes générées par la vente des bouchons plastiques.

En outre, nous nous sommes aperçus qu'à plusieurs reprises, des dossiers individuels dont nombre issus de notre département, ont été rejetés par le bureau de la "région 5", qui est hélas resté sourd à nos demandes d'explications et autres légitimes questionnements.

A l'évidence, nous avons affaire ici à un véritable détournement du fruit du travail des bénévoles et sympathisants de notre association.

Aussi, face à cette situation fâcheuse et à des comportements inacceptables qu'il n'entend pas cautionner, le Conseil d'Administration des

"Bouchons d'Amour 74" a-t-il décidé unanimement son retrait définitif des "Bouchons d'Amour" à compter du 31 décembre 2012, ce terme nous permettant de respecter nos obligations conventionnelles.

Pour autant, notre engagement en faveur des personnes en situation de handicap demeure intact et nous nous permettrons donc de faire toujours appel à votre collaboration pour continuer sans répit la collecte, le tri et l'expédition des bouchons.

Et ce, par le biais d'une nouvelle association à rayonnement départemental, "Les Bouchons 74", en cours de constitution.

Cette identité nouvelle nous assurera, en toute indépendance, que notre forte mobilisation bénéficiera directement à nos concitoyens handicapés haut-savoyards en grande difficulté, alors que ce département n'en retire plus aujourd'hui le fruit escompté.

## ENVIRONNEMENT

### Les déchets verts

#### Ces dépôts ne sont pas sans impact :

Qui dit **matière organique** dit **décomposition** ! La décomposition des déchets verts va provoquer l'apparition en grand nombre de microorganismes décomposeurs qui vont épuiser l'oxygène de l'eau au détriment de toute la faune présente, c'est le phénomène d'eutrophisation. Il amplifie également le colmatage du fond du lit et la turbidité de l'eau, dégradant ainsi le milieu.

De plus, les dépôts (notamment les déchets de tonte) laissent couler des « jus » qui polluent plus ou moins fortement les sols, les cours d'eau et les nappes souterraines.

Les **dépôts de déchets verts** ont donc un **impact** sur nos **cours d'eau** surtout sur les plus modestes qui ont un faible débit (faible dilution de la pollution) sans parler des nuisances olfactives et visuelles.

#### Que faire des déchets verts ?

Les apporter à la déchetterie,

Les composter à une distance respectable de tout cours d'eau.

#### Opération « composteurs »...

**Prochaine livraison fin juin 2013 : faites votre réservation !**

Fort du succès de l'opération 2009-2010 et pour répondre à une demande importante, la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) relance les commandes groupées de composteurs individuels. Cette démarche permet de soutenir la valorisation des bio-déchets en direct par les habitants. Un petit geste au quotidien ayant de fortes répercussions puisque l'on estime que 30% de nos déchets peuvent être compostés. Pour notre territoire, cela représente 64kg par habitant et par an !

Pour cette nouvelle opération, la CCPF vous propose **deux modèles et deux volumes différents de composteurs : bois ou plastique / 400 litres ou 600 litres**. Vous pouvez dès à présent réserver 1 ou 2 composteurs, en fonction de la taille de votre jardin ou de votre production de déchets compostables (déchets de jardin et déchets de cuisine) :

- Composteur de 400 litres : foyer de 4 personnes avec moins de 500 m<sup>2</sup> d'espaces verts à entretenir
- Composteur de 600 litres : foyer de plus de 4 personnes et/ou avec plus de 500m<sup>2</sup> de surface extérieure

Le compostage en bac nécessite un brassage régulier (environ 1 fois par mois). Pour faciliter ce geste, la CCPF vous propose l'achat d'une tige aérateur à moindre coût ou bien, vous offre la possibilité d'acheter 2 composteurs ce qui permet d'espacer le brassage des matières.

**La CCPF fournit gratuitement un bio-seau** pour chaque foyer ayant passé commande. Ce dernier permet de trier et stocker vos bio-déchets de cuisine avant de les déposer dans votre composteur. Un guide du compostage est également remis pour chaque commande.

Le service DECHETS de la CCPF reste disponible pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions dans votre démarche de compostage. Contact : Déborah VIGNÉ - Tél. : 04 50 22 43 80.

Toutes les **informations techniques** et les **tarifs** sont sur le site internet de la CCPF : [www.paysdefilliere.com](http://www.paysdefilliere.com) – onglet **DECHETS** => **Compostage**

Les **commandes sont possibles jusqu'au 30 mai 2013**, pour une livraison fin juin. Pour commander, renvoyer votre bon de commande et votre chèque à : CCPF – 300 rue des Fleuries – 74570 THORENS GLIERES

## Information sur la réglementation applicable aux plantations :

Il faut tout d'abord distinguer celle applicable le long des limites avec le voisin et celle applicable le long des voies de circulation.

**\*Le long d'une limite séparative** c'est le Code Civil qui s'applique:

-tout arbre dépassant (ou pouvant dépasser) 2.00 m de haut doit être planté à plus de 2.00m de la limite séparative (axe du tronc)

- tout arbre ou arbuste ne dépassant pas 2.00 m de haut doit être planté à 0.50m de la limite séparative (axe du tronc)

-les branches ne doivent pas dépasser chez le voisin

-si des branches dépassent, le voisin peut demander au propriétaire de les couper, mais vous ne pouvez pas les couper vous-même. Si ce dernier refuse il faut s'adresser au Tribunal d'Instance qui contraindra le voisin à s'exécuter.

**\*Le long des voies de circulation :**

Plusieurs règlements s'appliquent en plus du Code Civil

-le P.L.U. indique que les haies ne devront créer aucune gêne pour la visibilité et la sécurité des voies et précise notamment que la hauteur maximale des haies situées à moins de 50.00m d'un carrefour et celles situées à l'intérieur d'une courbe ne doivent pas dépasser 1.00m de hauteur.

- Il indique également que des reculs pourront être imposés afin de faciliter l'entretien des voies et des dépendances.

- Le Code de la Voirie Routière stipule « *seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres du Domaine Public routier* ». Il en découle donc qu'aucune plantation de haies ou d'arbres ne peut se faire à moins de 2.00m de la limite d'emprise d'une voie publique.

- Les branches des haies et arbres ne doivent pas dépasser ni sur l'emprise d'une voie publique, ni sur celle d'un chemin rural.

Comme vous avez peut-être pu déjà le constater, notamment cet hiver, le phénomène s'accroît sous le poids de la neige. Les branches et haies qui empiètent sur l'emprise d'une voie rendent la circulation automobile ou piétonne difficile voire dangereuse. Cet empiètement provoque également une gêne pour les engins de déneigement, qui ne peuvent pas nettoyer la largeur totale de la voie, aggravant encore le danger, notamment lors de croisement de véhicules tels que les bus et les poids lourds.

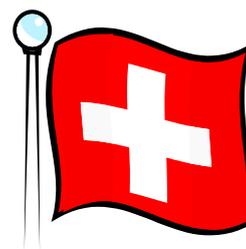
En cas de négligence d'élagage le long des voies publiques et chemins ruraux par le propriétaire, en vertu de ces pouvoirs de police, le Maire peut dans un premier temps le mettre en demeure d'exécuter ces travaux d'élagage dans un délai donné. A défaut les travaux d'élagage peuvent être effectués par la Commune aux frais du propriétaire.

## MISE A JOUR DES PERSONNES FRONTALIERES

Si vous travaillez en Suisse et que vous habitez en France, vous avez le statut de travailleur frontalier, quelle que soit votre nationalité. Dans le cadre d'accords internationaux, le canton de Genève réserve une partie de cet impôt au Conseil Général de la Haute-Savoie sous la forme d'une dotation. Une partie de cette dotation est reversée aux communes en fonction du nombre de frontaliers.

Alors, si vous n'êtes pas encore inscrit en mairie, et afin que la commune puisse bénéficier de la dotation à laquelle elle a droit, n'oubliez pas de vous rendre en mairie en vous munissant de votre numéro de permis de travail.

D'avance merci.



## VIE DES ASSOCIATIONS

**ACEPP74 : Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de Haute-Savoie**  
300 avenue de Bonatray, 74370 VILLAZ  
(local sous la salle des Fêtes)  
[www.acepp74.fr](http://www.acepp74.fr)

- Notre Assemblée Générale a eu lieu le 16 mai à La Roche-sur-Foron
- Prochaines formations :
  - PEDAGOGIQUES  
13 et 14 juin : « *Et si on sortait jouer dehors* », Martial Farhi
  - GESTION ASSOCIATIVE :  
22 juin : « *La Fonction de Trésorier d'une association* », Eric Plissonnier
  - DATE A CONFIRMER !  
Création d'une micro-crèche associative. Si vous êtes intéressé(e) par cette formation **gratuite**, merci de contacter Alexis au local de l'association 04.50.23.20.87 ou 06.87.82.41.27, ou par mail [acepp74@orange.fr](mailto:acepp74@orange.fr)

En vous souhaitant un très bel été, espérons-le ensoleillé !

L'équipe de l'Acepp74

### AEL

Dates d'inscriptions avancées aux **15 et 19 juin**

Attention, les inscriptions à la garderie habituellement programmées avec l'AG de l'association le samedi avant la rentrée scolaire, auront lieu cette année à la suite d'une réunion d'information qui se tiendra le samedi 15 juin 2013, à la garderie, de 9h à 12h. Pour les absents, une session de rattrapage aura lieu le mercredi 19 juin à partir de 18h30.

Cette réunion permettra de présenter aux parents les nouvelles modalités de fonctionnement de la Garderie, qui devront tenir compte de la capacité d'accueil de la structure. En effet, du fait des

travaux au sein du groupe scolaire de l'école, les locaux mis à disposition vont changer. Par ailleurs, les recrutements ne sont pas finalisés pour la rentrée. Il est ainsi fort probable que l'association soit dans l'obligation de limiter le nombre d'enfants et d'instaurer un système d'inscription au mois.

Fête de la garderie le **vendredi 14 juin dès 18 h**. En cette fin d'année scolaire, l'association AEL, ses animatrices dévouées et les parents gestionnaires bénévoles, sont heureux d'inviter les parents et enfants utilisateurs (ainsi que tous ceux ne fréquentant plus la garderie mais qui ont eu, par le passé, le soulagement de connaître ce précieux service) à un moment convivial avec l'ensemble de l'équipe. L'occasion de faire connaissance, mais aussi de saluer le départ des animatrices les plus "anciennes".

### Fête de l'école 2013!!



L'Association des Parents d'Elèves de Villaz organise la fête de fin d'année scolaire le **vendredi 28 juin 2013 après la classe**. Cette kermesse a pour but de récolter des fonds qui aideront l'école à financer les activités et projets de vos enfants. A l'issue nous mettons en place un buffet canadien\* avec à disposition un bar.

*Entrée 5€ / enfant : Goûter - kermesse – soirée*  
*Entrée 5€ / adulte : Apéritif - kermesse - soirée*

Un mot plus explicatif vous sera communiqué via le cahier de liaison de vos enfants.

Alors réserver d'ores et déjà votre fin d'après-midi et votre soirée pour passer un moment formidable et finir l'année en beauté!

\* buffet canadien : chaque famille apporte un plat salé et/ou sucré.



La saison se termine avec nos traditionnels rendez-vous, retrouvez-les en fin d'article.

Les dirigeants et éducateurs de l'ASP préparent déjà activement la suivante : pour répondre au mieux aux besoins de nos joueurs et de nos équipes, il est nécessaire de connaître approximativement le futur nombre d'enfants par catégorie.

De plus les inscriptions en championnat se font début juillet, même s'il est possible de rajouter des équipes en septembre.

C'est pourquoi nous devons anticiper au maximum et savoir sur qui compter la saison prochaine ... pour se faire les entraînements sont libres au mois de juin, pour découvrir l'activité mais aussi rencontrer les éducateurs.

### **Football féminin**

Forts de plus en plus de licenciées, le club souhaite engager à nouveau en championnat une équipe sénior. Entraînement tous les mardis est proposé à 18h30, essai libre jusqu'à la fin de la saison.

Un noyau de 6 joueuses U15 existe pour la saison prochaine, une équipe U15 Féminines en championnat.

### **Football des jeunes**

Accueillir et encadrer garçons et filles au sein de l'école de football, de 5 à 12 ans, au sein de nos différentes équipes.

Mais aussi poursuivre cette formation au sein des équipes U13, U15 et U17, toutes représentées avec des éducateurs diplômés de qualité.

Toutes les personnes intéressées par ces projets peuvent nous rejoindre et doivent nous contacter !!

**Stade 04 50 64 90 34**

**Mathieu, responsable jeunes et  
correspondant, 06 62 41 26 06,  
[asp.villaz@orange.fr](mailto:asp.villaz@orange.fr)**

**N'oubliez pas le site internet du club :**

**[aspv.footeo.com](http://aspv.footeo.com)**

## **Manifestations :**

- **Le Samedi 15 Juin** au stade Louis Baud, l'ASP organise sa **Fête du Foot**



### **Programme :**

A partir de 9h30, matchs exhibitions des catégories jeunes (avec les mamans !!!),  
11h00 vin d'honneur offert par le président  
12h00 repas sous la pinède.

Cartes repas à retirer sur place:

Menu adulte 8€

Menu enfant 6€.

14h30 assemblée générale suivie des demandes de licence 2013-2014.

Puis de 17h00 à 22h30 tournoi vétérans « challenge Camille MOUTHON ». Repas sous le chapiteau à 12€ (menu vétérans, tomme, glace, café).

- **Le Samedi 22 Juin** au stade Louis Baud, l'ASP organise ses **tournois :**

- U 11 de 9h à 12h30

- U 13 de 14h à 18h

## **ASSOCIATION DANSE ET CULTURE**

### **ZUMBA :**

Les cours sont assurés par Johanna BEVILLARD. Ils ont lieu le mardi à la salle de gym (en dessus de la salle des fêtes).

- De 19h à 19h45

- De 20h à 20h45

Inscription à la salle des fêtes de Villaz, le mardi 24 septembre 2013, à partir de 18 heures.

La reprise des cours, le mardi 2/10/2013.

## DANSE :

Les cours de danse « modern jazz » sont assurés par Johanna BEVILLARD, professeur diplômée d'Etat. Ils ont lieu le jeudi à la salle de gym (en dessus de la salle des fêtes).

- De 17h à 17h45 pour les 4/6 ans
- De 17h45 à 18h45 pour les 7/9 ans
- De 18h45 à 19h45 pour les ados/adultes
- Le mardi – de 17h45 à 18h45 pour les 10/13 ans.

Planning provisoire en fonction du nombre d'inscription.

Inscription à la salle des fêtes de Villaz, le jeudi 26 septembre 2013 à partir de 18 heures.

Reprises des cours le jeudi 03/10/2013.

Renseignements :

Johanna Bévillard 06.65.65.00.89

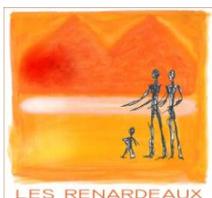
Christine Bévillard 04.50.60.66.31

06.30.21.90.17

Mail : [adcwillaz@gmail.com](mailto:adcwillaz@gmail.com)

Site internet : [adc-danse-villaz@clubeo.com](mailto:adc-danse-villaz@clubeo.com)

## CRECHE « les renardeaux »



Visite passerelle école – crèche pour le groupe des grands (2 ans) dates retenues les 4/06, 11/06, 13/06, 20/06.

Rencontre hebdomadaire école – crèche autour du livre : deux élèves de CM2 viennent raconter une histoire aux enfants.

Sortie de fin d'année pour tous les enfants, **théâtre champêtre le 28 juin.**

Fête de fin d'année pour toutes les familles le 5 juillet.

Sortie chalet Chappuis avec le groupe des grands date à définir selon le temps.

Fermeture de la crèche du **29 juillet au 20 août**

## FJEP

Animation de Mai :



DIMANCHE 26 (18h!)	<i>Qui a voté le coq de Mr et Mme X</i> Les Casse-pieds (CE2-CM1)	<i>Au bar à cas</i> Collégiens
LUNDI 27	<i>Le Conseil des Parents</i> Les Diablotins Zinzins (CP-CE1-CE2)	<i>Dernière Volonté</i> Collégiens
MARDI 28	<i>Au bar à cas</i> Collégiens	<i>Le rendez-vous de Senlis</i> Lycéens
MERCREDI 29	<i>Le Conseil des Parents</i> Les Diablotins Zinzins (CP-CE1-CE2)	<i>Qui a voté le coq de Mr et Mme X</i> Les Casse-pieds (CE2-CM1)
JEUDI 30	<i>Dernière Volonté</i> Collégiens	<i>Le rendez-vous de Senlis</i> Lycéens

*A la salle des fêtes de Villaz, à 20h.  
Entrée : 2€*



Animations :

### **Fête de la Musique**

Comme chaque année, le FJEP fêtera la musique à Villaz : ce sera le **samedi 22 juin** à partir de 20h00.

Le beau temps sera au rendez-vous, nous en sommes certains ! Le programme est alléchant, Jugez-en par vous-même :

- Ils ont fait un triomphe comme première partie de Zaz au festival de Chainaz-Les-Frasses en 2010. Ils nous entraîneront avec leur rock festif endiablé : nous aurons la joie d'accueillir "Les Chiens D'Talus".
- Ensuite, le trio "Ennessy" nous enchantera avec un répertoire de reprises en français et en anglais dans un style à dominance country rock.
- Nous comptons aussi sur un groupe de jeunes musiciens rock.

Comme d'habitude, buvette et petite restauration seront là pour vous satisfaire.

Alors réservez d'ores et déjà votre soirée!"

## Vide-grenier

Comme chaque année, le FJEP, à l'occasion de la Vogue annuelle, organise le 8 septembre 2013 son vide-grenier, **RESERVE AUX NON PROFESSIONNELS**, qui connaît un succès croissant au fil des années.

Inscription indispensable à l'avance avec le bulletin que vous trouverez dans le présent Villaz-Info ou sur <http://villaz.fr>

### Bulletin d'inscription

A retourner **avant le 1er septembre 2013** à FJEP, 79, avenue de Bonatray 74370 VILLAZ (boîte aux lettres placée sous l'escalier de l'ancienne école)

#### Règlement :

- Obligation de joindre une **copie de votre carte d'identité (recto-verso) ou passeport lors de l'inscription**
- **Accueil des exposants de 6h00 à 8h00**
- Respect du **sens unique de circulation** au moment de l'installation des stands
- **Interdiction de circuler en voiture sur le site de 8h00 jusqu'à 18h00**
- **Aucun remboursement** ne sera effectué
- Laisser son **emplacement propre**, ne pas laisser ses invendus sur place

**Tarif : 2€50 le mètre linéaire**  
**Renseignements : 09 52 75 53 90 - 06 34 95 75 81 - 06 82 54 96 38**  
**Mail : [fjepvillaz@gmail.com](mailto:fjepvillaz@gmail.com)**

Possibilité de petite restauration sur place (autre association)

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre de mètre linéaire à réserver : \_\_\_\_\_  
X 2.50 € = \_\_\_\_\_ €

**Joindre un chèque à l'ordre du FJEP à l'adresse ci-dessus**

Tarif : 2€50 le mètre linéaire  
Renseignements : 09 52 75 53 90 -  
06 34 95 75 81 - 06 82 54 96 38  
Mail : [fjepvillaz@gmail.com](mailto:fjepvillaz@gmail.com)



#### **Déclare sur l'honneur :**

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne participer qu'à une seule autre manifestation maximum de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

J'atteste aussi avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à l'appliquer sans restriction. Tout manquement de ma part engagerait ma responsabilité personnelle et pécuniaire.

**Tout bulletin incomplet, sans duplicata de carte d'identité, sans signature, ne sera pas pris en compte**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

Souhaits particuliers (selon possibilités) :

## CLUB « QUESTION POUR UN CHAMPION »



Nous nous réunissons tous les jeudis à la salle de la Filière de 19h00 à 22h30 et même plus tard selon le nombre de participants.

Une nouvelle adhérente est venue nous rejoindre il y a peu de temps et nous sommes heureux de voir qu'elle prend beaucoup de plaisir soit à être « écoutante » soit à jouer et paraît avoir des connaissances en beaucoup de domaines.

Au mois d'Avril, le club a reçu dans le cadre de notre championnat « Rhône-Alpes » les clubs de Saint Denis Lès Bourg et Vienne ; cette manche a vu le club de Villaz terminer 2<sup>ème</sup> sur 3 et se retrouve au classement général 5<sup>ème</sup> sur 9 clubs qui participent à ce même championnat ; Bravo aux brillants acteurs et actrices On pourrait dire que la devise du club est : « on ne lâche rien » !

Un repas, varié et copieux, a été ensuite préparé et servi par certains membre de notre club qui font beaucoup pour satisfaire tous les participants ;merci très sincèrement à toutes et à tous.

L'après- midi, des parties complètes ont été jouées dans la bonne humeur pour celles et ceux qui le souhaitaient.

Le 1<sup>er</sup> Juin, le club de Villaz se déplacera à Valence dans le cadre de notre championnat Rhône-Alpes pour jouer conte Valence et St

Chamond1 et le 22 Juin notre club recevra Brignais et St Chamond 2.

Avant de terminer un peu d'humour :

Alors que nous jouions le 4 à la suite sur le thème : « les Gérard célèbres » une personne, membre de notre club, a posé la question suivante : « **Mr et Mme Mansoif ont un fils comment le prénomme- t-il ?** », réponse : **Gérard.....car j'ai rarement soif !!**

## INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTREE

2013/2014

En fin d'année scolaire, il sera remis aux enfants scolarisés un dossier d'inscription pour la rentrée de septembre 2013.

Il comprendra une fiche de renseignements, un exemplaire du règlement, les tarifs, ainsi que la fiche d'inscription mensuelle pour le mois de septembre 2013.

Tous ces documents seront disponibles fin juin sur le site de la commune

[www.villaz.fr](http://www.villaz.fr)

onglet: Vie quotidienne/vie scolaire

Une permanence sera toutefois assurée en mairie

**le samedi 31 août 2013**

### FETE NATIONALE

Le 13 Juillet 2013, à 21h15, le défilé aux lampions avec la **Batterie Fanfare** de VILLAZ, partira de la place de la mairie ;

A son arrivée à la salle des fêtes, un concert se déroulera en attendant les feux d'artifice.

### **Buvette et casse-croûte organisé par Plein Air Aventure**



PROCHAINE EDITION

Merci de faire suivre vos articles

**AVANT LE 15 JUIN 2013**

Courriel : [mairie@villaz.fr](mailto:mairie@villaz.fr)

#### **Correspondante du Dauphiné Libéré:**

**Notre correspondante locale du Dauphiné libéré, Anne HISCOCK, arrête ses fonctions fin Juin ; les compétences requises : aimer écrire, être disponible, avoir un bon relationnel, un ordinateur et un appareil photo. Si cette fonction vous intéresse, vous pouvez contacter Anne HISCOCK au 04 50 64 94 40 en soirée.**

# FILIERE AVENTURE

INFOS ETE 2013

## ESCALADE JEUNES

DE 8 A 14 ANS

LE MERCREDI MATIN OU APRES MIDI EN EXTERIEUR SUR LES FALAISES DE LA REGION.

## ESCALADE ADULTES

LE VENDREDI APRES MIDI OU LE SAMEDI MATIN

## RANDONNEE TOUT TERRAIN NOUVEAU POUR ADOS ET ADULTES

**LE DIMANCHE 9 JUIN (DECOUVERTE)**  
POUR PREPARER VOTRE ETE OU AVOIR LE  
PIED PLUS SUR EN MONTAGNE.

### AU PROGRAMME :

PROGRESSION SUR DIFFERENTS TERRAINS.  
MANIPULATIONS DE CORDE. LES NŒUDS,  
LES ANCRAGES, ETC...  
UTILISATION DU MATERIEL DE SECURITE. ,  
BAUDRIER, AUTO BLOQUANTS, CORDES  
FIXES

## STAGES ETE

POUR LES 12/15 ANS

DU 8 AU 10 JUILLET

**DECOUVERTE DES GLACIERS DU  
MONT ROSE. :** 3 JOURS AVEC 1 CAMP DE  
BASE ET 1 NUIT EN REFUGE

POUR LES 10/12 ANS

DU 11 AU 13 JUILLET

**MULTIACTIVITES EN BELLEDONNE  
AUTOUR DES LACS ROBERT**  
ESCALADE, RANDO. VIA-FERRATTA,  
CAMPING.

POUR LES 8/12 ANS

DU 28 AU 30 AOUT

**MULTIACTIVITES DANS LES BAUGES**  
CANYON, PARCOURS AVENTURE,  
ESCALADE, CAMPING.

**ENCADREMENT :** PROFESSIONNELS ET  
BENEVOLES + PARENTS

CONTACT :

[WWW.FILIEREAVENTURES.FR](http://WWW.FILIEREAVENTURES.FR)

E.MAIL :

[JDCNDELAHAYE@WANADOO.FR](mailto:JDCNDELAHAYE@WANADOO.FR)

TEL : SECRETARIAT : 06 87 84 76 63

PRESIDENTE : 06 80 91 14 22

# A Pied à Cheval à VTT

A la découverte des sentiers du Pays de Fillière  
Randonnée conviviale ouverte à tous

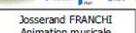
**DIMANCHE 9 JUIN  
2013**

A partir  
de 7h30  
Départs  
et  
arrivées  
à  
AVIERNOZ

Nombreuses  
animations

Renseignements et inscriptions  
04 50 22 40 31  
[www.tourisme-en-filliere.com](http://www.tourisme-en-filliere.com)

Organisée par l'Office de Tourisme du Pays de Fillière



# Fillière en Fête

**SAMEDI 8 JUIN 2013**

Thorens-Glières De 10h à 17h

**10 ans de l'Office de Tourisme**  
**10 ans de la Société d'Histoire**  
**30 ans de l'accueil loisirs  
de la MJC**

Activités et animations  
Salle Tom Morel et  
MJC  
Barbecue et buvette,  
place d'Esnandes

Renseignements  
**04.50.22.40.31**



**HABITANTS CHAUFFES AU TOUT ELECTRIQUE, MOBILISEZ-VOUS !**  
LA MAIRIE DE VILLAZ VOUS INVITE A PARTICIPER A L'EFFACEMENT DIFFUS

Villaz, le 23 mai 2013

Madame, Monsieur,

Le Conseil Général de la Haute-Savoie et l'Association des Maires, avec le soutien de l'association prioriterre, invitent les communes de notre département à soutenir une démarche innovante permettant de réduire collectivement nos consommations d'électricité : **l'effacement diffus**.

**Qui est concerné ?** Toutes les personnes se chauffant à l'électricité.

**En quoi consiste ce dispositif ?** L'effacement diffus consiste à suspendre le fonctionnement des appareils de chauffage électriques (radiateurs et chauffe-eau) sur de courtes durées, afin d'éviter au réseau électrique de faire appel à des centrales thermiques d'appoint. Ces centrales sont coûteuses et émettent beaucoup de gaz à effet de serre.

**Quelles économies peut-on en attendre ?** Ce dispositif contribue à la sécurité du réseau électrique et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et vous permet également de suivre votre consommation en temps réel grâce à un espace personnalisé sur Internet. Associé aux modulations, cet outil permet de réaliser des économies sur votre consommation d'électricité, **sans impact sur votre confort**.

**Quel est le coût d'une installation ?** Le boîtier est fourni gratuitement, **sans aucun frais ni d'installation, ni d'abonnement**. Voltalis, unique opérateur d'effacement diffus qualifié par RTE (Réseau de transport d'électricité), est rémunéré par ce dernier sur les économies qu'il réalise pour le réseau.

**Comment prendre rendez-vous ?** En contactant l'opérateur Voltalis :

- ✓ Par téléphone, au **04 89 12 08 43**
- ✓ Par Email, à l'adresse : **hautesavoie@voltalis.com**
- ✓ En remplissant le **coupon-réponse** ci-dessous

L'installation est gratuite et ne nécessite pas de changer de fournisseur d'électricité.

En espérant que cette démarche solidaire retiendra toute votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Bernard EMIN



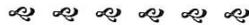
✂-----  
**COUPON-REPONSE**

Nom - Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....  
Mail : .....@.....  
A retourner à l'adresse : Agence Voltalis, Immeuble Gemellyon Nord, 57 Boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon



## COMPOSITION DU DOSSIER A RENVOYER

COMPLET AVANT LE 05 JUILLET 2013



Sous peine de pénalités financières prévues dans le règlement

1.  La demande de carte d'abonnement au titre des transports scolaires pour l'année 2013-2014 complétée et signée (recto et verso)
2.  1 photo **d'identité récente** portant le nom de l'élève au dos, au format légal
3.  1 chèque bancaire ou postal de 40 € par enfant (possibilité de ne faire qu'un seul chèque si plusieurs enfants) à l'ordre de « Régie de recettes Transports CCPF » portant le nom du ou des élèves au dos. Le paiement en espèce est accepté mais uniquement au bureau pendant les heures d'ouverture car un reçu de paiement vous est obligatoirement remis.
4.  L'engagement ci-dessous dûment complété et signé des parents et de l'élève.

### ANNEE 2013-2014 - ENGAGEMENT à signer

Nom de l'élève \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Commune de Domicile \_\_\_\_\_

Établissement scolaire \_\_\_\_\_

Nom de l'Arrêt de Car (point de montée et descente) \_\_\_\_\_



#### Règlement Intérieur des Transports Scolaires 2013/2014 :

(merci de cocher d'une ☒)

\* Je l'ai lu et je l'accepte

#### Règles de Conduite dans le car et aux abords :

\* J'emprunte uniquement le service sur lequel je suis inscrit(e)

\* A l'arrêt, je ne me précipite pas à l'arrivée du car

\* **Je présente ma carte** de transport au conducteur à chaque montée dans le car

\* **J'attache ma ceinture de sécurité** dans tous les cars qui en sont équipés

\* Dans le car, **je reste assis(e)** pendant tout le trajet

\* Je ne chahute pas et ne lance aucun projectile

\* **Je suis respectueux(se)** vis-à-vis du conducteur et de mes camarades

\* Je ne laisse pas de déchets dans le car

\* Je tiens compte des consignes de sécurité données par le conducteur

\* Avant de traverser, je laisse le car s'éloigner

➔ **TOUTE DETERIORATION ENGAGE LA RESPONSABILITE DES PARENTS.**

➔ **TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT ENTRAINE DES SANCTIONS.**

Signature de l'Elève

Signature des Parents



## DEMANDE DE CARTE D'ABONNEMENT AU TITRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2013/2014

VALABLE POUR UN ALLER-RETOUR QUOTIDIEN PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE

Toutes les demandes doivent être transmises à :

**CC DU PAYS DE FILLIERE**  
300 rue des Fleuries  
74570 THORENS-GLIERES  
Tel : 04-50-22-43-80 Fax : 04-50-22-82-09  
transport.scolaire@paysdefilliere.com

**NOM ET ADRESSE DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE**

Père  Mère  Tuteur légal  Famille d'accueil

.....  
.....  
.....  
.....

**AVANT LE : 05/07/2013**

### IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : \_\_\_\_\_ N° élève: 0  
Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Tél - - - - - Port. du représentant - - - - - Email:

### POUR L'ANNEE 2013/2014 VOUS SEREZ SCOLARISE(E)

**Etablissement scolaire :** \_\_\_\_\_ **Commune étab. :** \_\_\_\_\_

1/2 pensionnaire  Externe **NE CONCERNE PAS LES ELEVES INTERNES**

Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
6ème	5ème	4ème	3ème	Seconde	Première
Terminale	BTA	CPA	CAP 1ère an	CAP 2ème an	BEP 1ère an
BEP 2ème an	4ème Techno	3ème Techno	Autres _____ (A préciser)		

Section(1) \_\_\_\_\_ Langue 1 \_\_\_\_\_  
(1) SES - SEGPA - STT - SVT ...

Option(s) (2) \_\_\_\_\_ Langue 2 \_\_\_\_\_  
(2) Latin - Grec - Sports - Musique...

Garde alternée ?  Oui  Non Langue 3 \_\_\_\_\_

L'élève a-t-il obtenu une dérogation ?  Oui  Non (Si oui, joindre une photocopie de la dérogation)  
Attention la dérogation délivrée par l'Education Nationale n'entraîne pas une dérogation pour les transports

### TRANSPORT(S) 2013/2014

Point de montée : \_\_\_\_\_

Correspondance éventuelle : \_\_\_\_\_

Distance domicile - établissement (en km) : \_\_\_\_\_

Date et signature du représentant légal

Tarif LR

Code circuit

**Cadre réservé à l'administration**

Les informations recueillies au cours de la procédure font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des transports scolaires.  
Les destinataires des données sont : les services du Département de la Haute-Savoie et les autorités organisatrices de second rang.  
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.  
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Sous Direction des Transports.

## Villaz a son passé, son histoire.

**Les anciens et les nouveaux habitants ont œuvré afin de rendre notre village si agréable à vivre**

Afin de préparer le dossier du prochain bulletin municipal, nous vous proposons une enquête adressée aux plus de 20 ans.

**Merci de retourner vos réponses en mairie avant le 30 Juin 2013.**

Madame, Monsieur

Vous avez  entre 20 et 40ans

entre 41 et 65ans

plus de 66ans

Vous travaillez dans le secteur

primaire : monde agricole

secondaire : monde de l'industrie

tertiaire : monde de l'administration et des services

Votre lieu de travail se situe

à moins de 10 kms

entre 11 et 30 kms

plus de 31 km

Vous travaillez dans l'agglomération

annécienne

genevoise

autre : pouvez-vous précisez .....

Vous habitez Villaz depuis

moins de 2 ans

+ de trois ans et - de 10ans

+ de 11 ans et – de 30 ans

plusieurs générations

Vous êtes villazois :

de naissance

par le mariage

par choix personnel (de cœur)

par la proximité du lieu de travail

autres, pouvez-vous préciser .....

Habiter Villaz, comme chaque village, c'est avoir des souvenirs, des relations... Acceptez-vous de raconter un ou plusieurs moments (festivités, rencontres...) qui a marqué votre vie dans la commune

Vous vous sentez investi à Villaz  OUI  NON

Si oui, vous êtes

bénévole dans une association, pouvez-vous préciser laquelle.....

professionnel sur la commune

investi auprès de votre famille et de leur vie quotidienne : grands-parents qui gardent les petits-enfants, services à la personne...

autre, pouvez-vous préciser .....

Avez-vous une activité de loisirs (sport, culture...) à l'extérieur de la commune ?  OUI  NON

Si oui, pouvez-vous préciser laquelle ?.....

.....

Pensez-vous que l'image des hameaux comme on les connaissait jadis existe encore aujourd'hui ? Si oui, comment ? Vous pouvez partager quelques instants de vie dans vos quartiers.

.....

.....

.....

Les commerces vous semblent-ils adaptés au village ?

.....

Le patrimoine, pensez-vous bien le connaître ?  OUI  NON

Si non, quel(s) élément(s) de ce patrimoine voudriez-vous découvrir dans les prochains bulletins ?

.....

.....

Pour notre village, auriez-vous un souhait à formuler ?

.....

.....